# PROCES-VERBAL: REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 NOVEMBRE 2023 A 20H30.

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lemainville, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Sébastien DAVILLER, Maire.

#### Présents:

Mmes HOTTE Natacha – Marie-Noëlle MONIN Mrs Gérard FLEURY – DUSSAUCY Mickaël - GEGOUT Stéphane – MAILLARD Sylvain et GENOT Bruno.

<u>Absents excusés</u>: Mrs PEIGNIER Régis qui a donné son pouvoir à M. DAVILLER Sébastien – SOMMA Laurent qui a donné son pouvoir à M. MAILLARD Sylvain et VIARD Mickaël qui a donné son pouvoir à M. GENOT Bruno.

Mme Marie-Noëlle MONIN a été nommée secrétaire.

Approbation du dernier compte-rendu

# <u>Délibération N°030/2023</u> : «<u>REALISATION D'UN PRET AUPRES DE LA BANQUE DES</u> TERRITOIRES ».

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 327 686 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

## Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt: PSPL

**Montant**: 327 686 euros

Durée de la phase de préfinancement : 4 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index: Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.3 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit (profil d'amortissement avec échéance prioritaire)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler: 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise son Maire, à effectuer le prêt et à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

### <u>Délibération N°031/2023</u> : «ONF : COUPES DE L'EXCERCICE 2024 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté.
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2024.

### Vente en bois façonné de tous les produits

Unités de gestion n° 18, 19 et 21.

Autorise la vente par l'ONF de l'ensemble des produits lors des ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

## Délibération N°032/2023 : «TARIFS 2024 ».

Après en avoir délibéré à : l'unanimité, le Conseil Municipal vote les tarifs 2024 comme suit :

- Location Terrain: Maillons: 265 €, inchangé 1 contre
- <u>Pâtis communaux</u>: ½ part = 8€, inchangé 1 part = 12,50€, inchangé
- Charges logement presbytère (droit): 30€/mois, inchangé
- Concession cimetière communal: concession 30 ans = 50€, inchangé
- Concession columbarium: 122€, inchangé
- Location salle Socioculturelle:

-Habitants de Lemainville; ½ journée = 50€

Jour semaine = 100€

Week-end = 250€

-Habitants extérieurs de Lemainville : Jour semaine = 150€

Week-end = 350€

Prix du stère de bois : 45€.

Prix affouages: 10€

#### **Questions diverses:**

- Repas des aînés le 19 novembre (environ 61 inscrits).
- Centrale Villageoise : versement de 48€ au profit de la commune.
- Journal communal : projet en cours

Clôture de la séance à 22 h 15

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Noëlle MONIN

Sébastien DAVN LER